



ARRÊTE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A M. Jean-Louis BACHELLERIE,
1^{ER} VICE-PRESIDENT

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Le Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons Monédières,

Vu l'article L 5211-9 du C.G.C.T,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L2122-18,
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 juillet 2022 constatant l'élection de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE en qualité 1^{ER} vice-président,
Vu la délibération sur les indemnités des vice-présidents du 29 juillet 2022 dont la date d'effet est fixée au 29 juillet 2022.

Arrête

Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE, 1^{er} vice-président, reçoit délégation de façon permanente à compter du 30 juin 2023, pour remplir les fonctions suivantes :

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE, 1^{er} vice-président est chargé des politiques territoriales (Contrat de Pays, Fonds Européens, Schéma de Cohérence Territoriale, PNR).

Article 2 : Dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE pour :

- représenter la Communauté de Communes auprès des partenaires pour les actions précitées,
- signer les devis, les bons de commandes (jusqu'à 15 000 € HT) et les conventions relatives aux politiques territoriales (Contrat de Pays, Fonds Européens, Schéma de cohérence territoriale, PNR),
- signer les demandes de subventions dans le cadre des politiques territoriales (Contrat de Pays, Fonds Européens, Schéma de Cohérence Territoriale, PNR).

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Ussel,
- à Monsieur la trésorier d'Egletons,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à l'intéressé.

Fait à Lapleau, le 30 juin 2023

Le Président,


 Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

